

BECOUBE
1, rue de Buffon - CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX

S.A. DBV TECHNOLOGIES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION
D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION
ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS**

*Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2019
28^{ème} résolution*

S.A. DBV TECHNOLOGIES

Adresse : 171 à 181, avenue Pierre Brossolette
92120 MONTRouGE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2019 - 28^{ème} résolution

A l'Assemblée Générale de la société DBV TECHNOLOGIES,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelée à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 7,5 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 18 mois expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Fait à ANGERS et PARIS-LA-DEFENSE, le 3 mai 2019

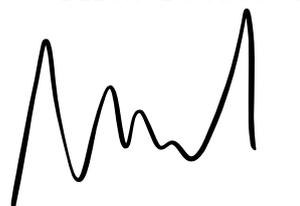
Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE



S. BERTRAND
Associé

DELOITTE & ASSOCIES



J. RAZUNGLES
Associé